SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 2 juillet 2024, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 18:30heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault

Siège #2 - Marc-Olivier Habel

Siège #3 - Mélanie Picard

Siège #4 - Alex Papineau

Siège #5 - Sophie Côté

Siège #6 - Carmen Demers

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Aucun citoyen présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

207-2024 2 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement que:

- L'AVIS de convocation été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q.c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- LES MEMBRES considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

208-2024 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL
- 5 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
- **5.1** Dépôt / Règlement #714-2024 / Règlement d'emprunt d'un montant de 1 191 000\$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- **5.2** Avis de motion / Règlement #714-2024 / Règlement d'emprunt d'un montant de 1 191 000\$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- 6 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 7 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question reçue par courriel;
- Aucune question du public.

5 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

209-2024

5.1 – DÉPÔT / RÈGLEMENT #714-2024 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 191 000\$ CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy Fournier ;

ATTENDU QUE les services de professionnels et les services d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à ± 733 216,00 \$, excluant les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes, selon l'estimation détaillée au dossier «P-1796-Parc JGF» préparé par la firme d'architecture «*Patriarche inc.*»;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt afin de payer les sommes relatives aux travaux de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue 2 juillet 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

• **QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 714-2024 intitulé « *Règlement d'emprunt d'un montant de 1 191 000\$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy Fournier* » soit adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210-2024

5.2 – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #714-2024 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 191 000\$ CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #714-2024 intitulé « *Règlement d'emprunt d'un montant de 1 191 000\$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy Fournier* »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- Aucune question du public.

.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

211-2024 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

| Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement de lever la présente séance à 18 : 32 heures. | | |
|---|--|--|
| Stéphane Dion | Francis Matte | |
| Maire | Directeur général et greffier-trésorier | |
| | que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la signature qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal | |
| Stéphane Dion Maire | | |